



**REALSECURE®**  
VALUE FOR LIFE

# Garantie de revenu locatif

[www.realsecure.fr](http://www.realsecure.fr)  
[www.realscure.pt](http://www.realscure.pt)

# Garantie de revenu locatif

## Pour vos clients, un investissement dans l'immobilier locatif doit être un moyen sûr de se constituer un patrimoine.

Quelle que soit la tendance du marché, vos prospects qui souhaitent investir dans l'immobilier locatif se poseront des questions quant au retour sur investissement qu'ils peuvent en retirer.



**Que va-t-il se passer si le locataire ne paie pas ses loyers et que je dois en plus payer des frais d'expulsion, ou si le logement que je loue est vide ?  
Comment vais-je rembourser mon crédit ?**



Avec la **garantie de revenu locatif RealSecure**, la perte de revenus liée aux loyers impayés, ainsi que les frais inhérents, ou à l'absence de locataire, est prise en charge afin de sécuriser le retour sur investissement de l'acquéreur.

## VOS AVANTAGES

### VENDEZ PLUS EN VOUS DIFFÉRENCIANT DE VOS CONCURRENTS

Face à des concurrents qui vendent des produits de qualité et de prix semblables, c'est la garantie que vous apportez qui fera la différence et convaincra un futur acquéreur d'acheter chez vous.

Notre garantie de revenu locatif vous permet de répondre à la demande de sécurité de vos clients et d'apporter un service supplémentaire à votre offre.

### VENDEZ PLUS VITE EN RASSURANT VOS CLIENTS

Quelle que soit la conjoncture ou la tendance du marché, vos acheteurs se poseront la question de ce qu'il adviendra si leur locataire ne paie pas son loyer, ou si le logement n'est pas occupé, remettant en cause l'équilibre financier de l'opération. En répondant à leurs hésitations et leurs interrogations, notre garantie de revenu locatif dissipe leurs doutes et vous permet de finaliser vos ventes plus rapidement.

### FIDÉLISEZ VOS CLIENTS

Notre garantie de revenu locatif de 10 ans est un élément objectif de différenciation vis-à-vis de vos concurrents, qui renforce votre image et la qualité perçue de vos biens, et incitera vos clients ou prospects à revenir vers vous, à l'occasion de leurs prochaines acquisitions / reventes.

### RENDEZ VOS PARTENAIRES ADMINISTRATEURS DE BIENS PRESCRIPTEURS

Avec une durée de garantie de 10 ans, unique sur le marché, conditionnée par la signature d'un mandat de gestion auprès d'un administrateur de biens agréé par nos soins, vous augmentez de façon notable le taux de rétention de vos clients chez vos partenaires administrateurs de biens qui deviendront prescripteurs de vos produits.

### UTILISEZ NOTRE GARANTIE COMME VECTEUR DE COMMUNICATION

Rien ne sert d'avoir le meilleur produit si personne ne le connaît. Afin de pouvoir utiliser facilement et rapidement nos garanties pour vendre plus et plus vite, nous vous proposons des documents personnalisés ou vous assistons pour en faire un outil efficace de vente.



## LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

- + UNE DURÉE D'ENGAGEMENT DE 10 ANS QUI PERMET UNE VISION À LONG TERME
- + UNE PROTECTION COMPLÈTE DES REVENUS ATTENDUS DE L'INVESTISSEMENT LOCATIF
- + PAS DE LIMITE DE SINISTRES
- + PREND EN CHARGE LES LOYERS IMPAYÉS QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON
- + COUVRE LES FRAIS DE PROCÉDURE VISANT À FAIRE EXPULSER LE LOCATAIRE INDÉLICAT
- + VERSE UN REVENU AU PROPRIÉTAIRE MÊME QUAND LE BIEN EST INOCCUPÉ, SUITE AU DÉPART D'UN LOCATAIRE





# REALSECURE®

VALUE FOR LIFE

REALSECURE · 5 PLACE CHARLES BÉRAUDIER · 69428 LYON CEDEX 03 · FRANCE · TÉL. : +33 (0)4 81 92 40 00 · SITE : WWW.REALSECURE.FR  
SARL AU CAPITAL DE 5 000 € · RCS LYON 793 702 408 · N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR27793702408 · GARANTIE FINANCIÈRE ET  
ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES À L'ARTICLE L530-2 DU CODE DES ASSURANCES.  
COURTIER D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE IMMATRICULÉ À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 13007572 (WWW.ORIAS.FR)  
ORGANISME SOUMIS AU CONTRÔLE DE L'ACPR : 61 RUE TAITBOUT 75436 PARIS CEDEX 09.  
Pour toute réclamation, veuillez envoyer votre réclamation à [reclamation@realscure.fr](mailto:reclamation@realscure.fr). Nous nous engageons à répondre dans  
un délai d'un mois à compter de la réception de la totalité de la réclamation.  
Cette brochure est un document commercial : les informations présentées n'ont pas de valeur contractuelle.